



**PREFETE DES HAUTES PYRENEES
Cabinet - Pôle Communication Interministérielle**

Sous-préfecture de Bagnères de Bigorre

Tarbes le 19 décembre 2017

**Election d'un conseiller municipal
à CADEILHAN-TRACHERE
dimanche 4 février 2018**

Par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2017, les électrices et électeurs de la commune de Cadeilhan-Trachère sont convoqués le **dimanche 4 février 2018** à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller municipal.

Le scrutin sera ouvert à 8 heures et clos à 18 heures.

S'il doit être procédé à un second tour de scrutin, il aura lieu le **dimanche 11 février 2018**. Les heures d'ouverture et de clôture seront les mêmes que pour le premier tour.

Sous-préfecture - 4, avenue Jacques Soubielle
65201 BAGNERES DE BIGORRE

sp-bagneres@hautes-pyrenees.gouv.fr



Contact presse :

Pôle communication interministérielle pref-communication@hautes-pyrenees.gouv.fr
facebook.com/Préfet des Hautes-Pyrénées twitter.com/@Prefet65
site internet des services de l'État dans les Hautes-Pyrénées : <http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr>